



Nîmes, le 15 septembre 2010

Quelques mots sur les retraites

Synthèse de notes de lecture et largement inspirée des thèses défendues par Bernard Friot dans « L'Enjeu des retraites », éd. La Dispute, 2010

1 – le mythe des retraites en danger

- La question des retraites est récurrente dans la société française depuis 30 ans.
- Elle donne lieu à l'une des campagnes médiatiques les plus intenses et les plus mensongères qui soit. Elle est particulièrement soutenue : 30 ans...
- D'où, une difficulté pour nous : nous avons inconsciemment intégré des pans entiers de la thématique développée par « les réformateurs ». Nous tentons de répondre aux arguments qu'ils développent, mais on en perd souvent l'essentiel, le fond.
- « *Tous les pays industrialisés ont engagé un processus de réforme sur les retraite* », 1^{er} argument des réformateurs. Vrai, mais les situations anglaise, américaine, allemande ou suédoise ne sont pas la situation française : les régimes de financement des pensions diffèrent énormément. Le seul point commun : les gouvernants, républicains, démocrates ou socio-démocrates visent partout le même objectif qui les conduit à œuvrer dans le même sens. Tous les dirigeants - à des degrés qu'il convient à chacun d'apprécier - sont des libéraux. Un libéral accepte et s'accommode des règles du capitalisme, aménage la législation de son pays en accord avec ce modèle dominant de production.
- « *Nos pays industrialisés sont tous confrontés à un problème démographique : de plus en plus de retraités à la charge des actifs dont le nombre stagne au mieux* ». C'est l'argument massue (lire ou revoir toute interview d'un membre du gouvernement français : le mot « démographique » revient plusieurs fois dans chaque intervention) Il y aurait donc un problème bêtement arithmétique, débouchant forcément sur un problème de financement : moins de cotisants pour plus de pensionnés, « ça ne peut pas le faire ».
- En ce qui concerne la France, le nombre actuel de retraités (12 millions) passera effectivement à 17 millions en 2040, avant de redescendre ensuite, les effets des générations issues du baby-boom passés. Dans le même temps, le nombre d'actifs devrait rester stable, autour de 26 millions. Mathématiquement, donc, c'est imparable...
- Extrait de Bernard Friot :

« Imaginons le ridicule de Mme Parisot [présidente du MEDEF] prédisant, en 1900 : un Français sur 3 travaille aujourd'hui pour l'agriculture ; or, il n'y en aura plus qu'un sur 30 en 2000, donc la famine en France en 2000 est inévitable. Ce n'est un constat ni de droite ni de gauche, mais arithmétique. »

- Depuis un siècle et demi, nous possédons des séries statistiques sur le PIB. Le PIB mesure l'ensemble des richesses produites par le pays. Le PIB, avec une croissance moyenne observée de 1,6 % par an (hypothèse prudente également retenue dans les travaux projectifs du COR) double tous les 40 ans. En arrondissant les nombres, le PIB de la France s'élevait à 1000 Milliards d'euros (constants) en 1970 et s'établit en 2010 à 2000 Mds.
- En 1970, la France comptait 50 millions d'habitants et consacrait 5% de son PIB (soit 50 Mds d'euros) aux pensions des retraités. Aujourd'hui, nous sommes 64 millions de Français et consacrons 13% de notre PIB aux retraites (soit 260 Mds). Ces dernières 40 années, la part consacrée aux pensions a donc crû de près de 8% ou de 210 Mds d'euros – une multiplication de plus de quatre en valeur - sans mettre le système en péril.
- Les 3% d'agriculteurs de la France d'aujourd'hui produisent davantage que les 30% de leurs semblables en 1900. Les gains de productivité générés par les méthodes de l'agriculture intensive ont contribué à ce doublement observé du PIB.
- En 2050, le PIB passera donc de 2 000 Mds à 4 000 Mds d'euros (constants). Les projections les plus pessimistes du COR envisagent que 18% du PIB soit consacrés aux pensions, soit environ 720 Mds. Le « bond » à réaliser serait donc de 5% ou de + 460 Mds – soit une multiplication par moins de trois. L'effort à consentir est donc moindre que celui réalisé lors de ces 40 dernières années.
- En résumant sous forme de tableau ces différentes données, on peut faire apparaître le rapport entre la part du PIB consacrée aux retraites et la part qui reste ensuite : salaires, investissements, revenus des actionnaires... :

année	PIB en Mds d'euros constants	Part retraites € constants	reste	Evolution du reste
1970	1000	50	950	-
2010	2000	260	1 740	x 2 (-)
2050	4000	720	3 680	X 2 (+)

- L'évolution de la part du reste est totalement conforme à l'évolution du PIB, c'est-à-dire elle aussi multipliée par deux (plus ou moins) en quarante ans.

AUTREMENT DIT : IL N'EXISTE PAS DE PROBLEME DES RETRAITES

- B. Friot montre en outre que revenir sur les réformes qui ont affaibli le pouvoir d'achat des retraités depuis 1987 occasionnerait un surcôt de 80 Mds d'€ en 2050, portant l'effort global

à 800 Mds. Là encore, il n'y a pas de problème... (1987, Philippe Seguin : *indexation des pensions du régime général sur les prix et non plus les salaires*)

- Nous sommes donc victimes d'une intoxication autour de la thématique des retraites. C'est un prétexte, mais un prétexte de taille, particulièrement en France. La remise en cause des retraites participe d'un mouvement bien plus large, initié lui aussi à la fin des années 1970.
- Rappelons d'abord une donnée à ne pas perdre de vue : la montée en puissance des régimes de retraites à la française depuis la fin de la Guerre commencent justement à porter leurs fruits à la fin des années 70. En 1970, 30 % des retraités vivaient sous le seuil de pauvreté. Ils n'étaient plus que 20% dix années plus tard, 10% aujourd'hui mais le cours de cette amélioration est désormais stoppé, depuis 2005 environ. Rappelons aussi que l'âge légal de la retraite est abaissé à 60 ans en mars 82. Ce n'est donc pas si ancien.
- Rappelons encore que la valeur des salaires n'a cessé de monter dans les années 60 et 70. Pas seulement en part du PIB, mais en valeur absolue perçue par les salariés et ce malgré une forte inflation. Ce mouvement est stoppé net dans les années 80.

2 - Qu'est ce qu'un salaire ? Qu'est-ce qu'un salaire en France ?

2-1 Rémunération et salaire

- Un salaire n'est pas une rémunération pour une tâche effectuée. Une rémunération pour une tâche peut être un lapin troqué contre une poterie aux temps préhistoriques. Ce n'est pas non plus la solde perçue par le soldat (mots étymologiquement liés) lors de la Guerre de 100 ans. Rappelons à ce sujet que le « soldat » d'un Charles V n'est rétribué qu'aux moments où il se bat, quand l'armée est en campagne. Dès la fin de la campagne, le soldat est livré à lui-même, ce qui engendra le phénomène des Grandes Compagnies errantes et meurtrières, dont les Français pâtirent autant que de la guerre elle-même.

2-2 Naissance du salaire dans la sphère publique

- L'exemple du soldat ne doit rien au hasard. Faire la guerre est l'une des occupations humaines les plus anciennes. Mais elle n'est pas liée directement à l'activité humaine principale dans les sociétés humaines : la subsistance. Le statut de « l'homme en arme amené à combattre » (je prends à dessein des précautions de vocabulaire) connaît selon les sociétés et leur organisation des variantes infinies. Il ne s'agit d'un « métier » qu'extrêmement rarement, presque uniquement quand les combattants sont regroupés en armées au service d'une cité ou d'un état. C'est un phénomène récent en Occident qui conduisit, en France, à la naissance de l'impôt royal permanent (ordonnance de Charles VII du 2 novembre 1439).
- A L'ère du capitalisme naissant, l'ouvrier est un tâcheron rétribué de la même manière que le soldat d'avant Charles VII : quand il ne travaille pas, il ne perçoit rien. Ce n'est pas un salaire. La notion de salaire naît de la sphère publique, sous Louis Philippe en 1831 et ce ne doit rien au hasard. En effet, dans les 4 fonctions régaliennes d'un état (armée, police, justice, diplomatie), les deux dernières sont longtemps restées des tâches honorifiques,

occupées par des nobles ou grands roturiers, uniquement dédommagés pour leurs frais. Par contre, se battre contre un ennemi ou assurer la sécurité dans le pays implique la mobilisation d'un grand nombre « d'agents », dont le service peut, de surcroît, aller jusqu'à la mort. (Ce dont les nobles – pourtant historiquement rattachés à la seule activité de combat – s'affranchissent en grande partie dès la fin du Moyen Age.)

2-3 Le salaire, dépassement de la rémunération de la « tâche »

- En 1831, donc, Louis Philippe institue à la fois une rémunération des soldats quand bien même ils ne sont pas au combat (ça n'a rien de nouveau, depuis Charles VII mais déjà on voit l'écart entre rétribution et salaire) doublée par une rémunération poursuivie lorsque le soldat n'est plus actif (ça c'est réellement nouveau). Autrement dit, l'Etat verse désormais une pension aux soldats retraités, système qui sera étendu à l'ensemble des fonctionnaires en 1853. Il est d'ailleurs paradoxal de voir que le même Etat, 3 ans plus tôt, a favorisé pour la sphère privée, l'émergence de caisses de retraites par capitalisation. C'est donc de manière toute pragmatique que l'Etat innove en instaurant un revenu déconnecté de l'activité.

2-4 Hauteur du salaire direct

- Dans toutes les sociétés se pose parallèlement la question de la hauteur de la rémunération directe. Combien doit percevoir un soldat actif ? A quel tarif rémunérer un soyeux Lyonnais (pour rester en 1831...) ? Les deux révoltes des canuts (1831 et 1834) constituent un conflit-type concernant le « tarif » de la rémunération. Résumons grossièrement : l'introduction de machines à tisser deux fois plus performantes entraîne une chute de moitié du tarif à la tâche des canuts, alors même qu'ils produisent deux fois plus. La question de la hauteur de la solde est toute abstraite : c'est un forfait, un « barème social », élaboré de manière théorique en « observant le réel » : prix des loyers, de l'alimentation, de l'habillement, etc... Pour le canut, il en va tout autrement : sa rémunération inclut un facteur temps, le temps nécessaire pour produire un bien. Si le bien est produit deux fois plus vite, la rémunération baisse. Et l'employeur est le seul bénéficiaire des gains de productivité. Autrement dit, le canut est reconnu par son employeur uniquement comme force de travail, comme créant de la valeur, comme participant à la mise en valeur du capital. Le temps individuel du canut se confond avec le temps économique.
- Le dilemme soulevé par la révolte des canuts se poursuit aujourd'hui. Mais, à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, les luttes ouvrières ont déjà fait sensiblement progresser la situation. Après 1945, l'adoption du fordisme constitue une sorte de compromis tacite patrons-salariés : acceptation de la modernisation contre assurance que les travailleurs bénéficieront dans leur niveau de vie des gains de productivité correspondants. L'extrême conflictualité des années 50 à 70 en France montre que ce compromis « ne coulait pas de source »... Car, évidemment, il s'agit là d'une contradiction majeure inhérente au capitalisme. Ce qui s'est joué dans ces années là est que le capital a été contraint d'alimenter, pour chaque emploi, des caisses de sécurité sociale reconnaissant l'individu dans des situations de « hors emploi, comme la maladie ou la retraite. Cette évolution est fondamentale en France, mais aussi dans des pays comme l'Allemagne ou l'Italie.

2-5 Hauteur de la pension, mode de calcul et nature de celle-ci

- Un autre aspect du salaire, pour en revenir aux retraites : reprenons notre soldat. Sa solde en tant qu'actif est, on l'a dit, totalement arbitraire et artificielle, un barème social indépendant de toute production matérielle. Mais comment fixer par ailleurs la hauteur de sa pension, problème récurrent posé à l'Etat par les fonctionnaires avant 1939 (notamment autour de 1926) ? Sur quoi l'indexer ? C'est en 1948 qu'est introduite une nouveauté : la pension devient un pourcentage de la valeur courante de l'indice terminal du retraité, qui participe ainsi en permanence aux gains de productivité du travail des actifs. Il s'agit donc d'un droit de tirage sur le travail des actifs, sans passer par une quelconque caisse, mais désormais budgété par l'Etat. *La pension est donc tout sauf un droit acquis au titre d'un travail passé, coagulé dans un stock de cotisations* (B. Friot) ; c'est un salaire continué, un salaire à vie. Vue sous cet angle, la désindexation très récente (2003) des pensions des fonctionnaires du salaire des actifs pour la caler sur les prix ne constitue pas qu'un « vol », mais d'une remise en cause fondamentale du système.
- Dans le privé, la crise de 1929 a joué comme une gigantesque affaire ENRON : la plupart des caisses de retraite par capitalisation a été incapable de résister à la crise, et des millions de travailleurs ont été spoliés de leur épargne, se sont retrouvés complètement démunis. Dès 1945, un triple mouvement conduit, pour faire court, à l'adoption d'un système de répartition pour tous : la naissance de l'AGIRC en 47 (sur un modèle de répartition, contre toute attente), la préexistence des allocations familiales depuis les années 30, elles aussi fondées sur la mutualisation de fonds gérés par l'Etat, enfin l'émergence de la sécurité sociale sur un fonctionnement de même type.

3 – Salaire et pension en France : unique dispositif et dispositif unique

« On ne finance jamais sa propre retraite (...) Quel que soit le système, les retraites représenteront toujours une partie du produit national de la période où elles seront versées »

Jean Marie Harribey, 1998

- La « jonction » public /privé, progressivement mise en place malgré des différences, est surtout visible sur un point : le salaire est affirmé comme financeur de ses dispositifs. L'originalité française ne tient pas tant à l'existence du salaire socialisé, qui se retrouve dans de nombreux pays occidentaux, que sur son ampleur et les champs qu'il recouvre. Son ampleur : en 1990, pour un salaire net perçu de 1 200 € correspondent 800 € de cotisations sociales, portant le salaire brut à 2 000 €. Les cotisations sociales représentaient 40% du salaire (38 % en 2010). Les champs recouverts par ces cotisations vont des retraites à la maladie en passant par les bourses d'études, etc... Dans aucun autre pays du monde la socialisation n'atteint de tels sommets. Partout, des pans entiers de cette socialisation sont laissés à la sphère privée. Qu'on songe par exemple à la récente bataille acharnée menée par les démocrates américains sur la couverture santé. En Angleterre, la sécurité sociale est financée par des versements individuels à des caisses privées. Au Danemark, les pensions sont financées par l'impôt...

3-1 : Du salaire individuel au salariat comme entité sociale

- D'un point de vue théorique (mais ayant des répercussions extrêmement concrètes), le salarié français est un « travailleur collectif ». 40% de son salaire revient au collectif avec une double originalité : cela s'opère sans aucune capitalisation, cela ne passe pas par le biais de l'impôt, donc échappe au contrôle de l'Etat. La base salariale de l'ensemble des cotisations sociales consacre un modèle original où le « bien être collectif » repose sur une contribution prélevée à la source (pour le privé) ou d'une budgétisation (pour le public), l'ensemble des ressources ainsi constituées étant immédiatement réinvesties en prestations, sous le contrôle d'organismes paritaires (inventés pour l'occasion). Le salariat à la française, plus qu'ailleurs, s'est peu à peu constitué en « être politique » dont le fonctionnement transcende grandement la conception purement capitaliste du salaire, comme du temps des canuts. Ce faisant, il s'est également affranchi très largement du modèle assurantiel (par versements à des caisses privées) pourtant dominant dans le monde capitaliste. Plutôt que de laisser chacun être son propre recours selon ses moyens, il a collectivisé - via le salaire socialisé - des pans entiers de la « sphère individuelle hors emploi ».

3-2 : la pension à la française : un salaire continué

- Toujours de manière théorique, cette construction fait que, plus que dans tout autre pays, le salarié français se distingue par l'ampleur de la part socialisée de son salaire et par la notion que la pension de retraite est un salaire continué. La pension est une prestation pécuniaire définie par rapport au salaire, et non, comme de nombreux pays, par rapport à une épargne donnant droit à une rente à vie. La grande différence existant entre les deux systèmes est que la hauteur de la rente dépend du montant de l'épargne et peut donc être notoirement inférieure au salaire perçu en tant qu'actif. La rente est complètement déconnectée du salaire. Le système d'épargne, développé dans de nombreux pays et en partie en France pour les régimes complémentaires, se caractérise par un prix d'achat du point, lorsqu'on est actif, pour une rente théoriquement définie à l'origine, laquelle peut varier si les rendements financiers des organismes gestionnaires des fonds connaissent des difficultés. L'OCDE a publié une étude en novembre 2009 concernant l'impact de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite : l'Irlande accuse une perte de 37,5 % de la valeur des fonds capitalisés, l'Australie : 26,7%, les USA : 26,2%, pour ne prendre que les pires cas. Il est à noter que la France ne figure même pas dans les tableaux... Et pour cause : l'épargne retraite privée ne représente en France que de 8,6% des prestations, contre une moyenne de 19,5% dans les pays de l'OCDE, sachant que le pays le plus investi dans les fonds privés est le Canada, à hauteur de 50,6 %. Loin de prôner le modèle français, cette publication de l'OCDE a quelque chose d'une perle, se contentant d'inviter les retraités (ou futurs retraités) à la prudence dans leurs investissements, comme si l'énorme majorité des concernés gérait elle-même les fonds qu'elle capitalise...
 - Petit *a parte* sur le « détournement du vocabulaire » par les réformateurs : dans les pays cités, la pension comprend presque toujours deux versants : la part capitalisée, individuelle et un « minimum vieillesse » assuré par l'Etat. La note de l'OCDE constate que, depuis 2008, l'Etat a dû mettre la main à la poche pour compenser les pertes du volet capitalisation. En Suède, par exemple, dont on n'arrête pas de nous vanter le modèle, tous les retraités se sont vus cette année (2010) exemptés d'impôt sur le revenu, mesure

« incroyable » dont on sait par ailleurs qu'elle ne couvre pas les pertes cumulées des retraités. Il est tout à fait extraordinaire, dans un tel contexte, de railler la France et son « Etat Providence » alors même que l'énorme majorité des assurances maladie et vieillesse sont autofinancées via les salaires et non par l'Etat ou la capitalisation. Au contraire, et on le voit fort bien à travers la réforme Obama sur la couverture sociale, déjà citée, ce sont les pays anglo-saxons qui jouent en permanence au pompier, aux états providence, pour lisser les effets désastreux du tout libéral.

3-3 le salaire contre le « tarif »

- Justement, en troisième lieu, toujours de manière théorique, la part socialisée du salarié français le distingue des autres par un affranchissement plus important de l'aliénation capitaliste. L'affirmation peut sembler prétentieuse, mais en réfléchissant un peu, le salaire en France est moins dépendant du diktat de l'employeur, qui cherche à rémunérer son employé uniquement sur la base de sa prestation, comme du temps des canuts, avec les aléas que cela comporte. L'affirmation, élaborée dans le temps, du salaire socialisé fait que la partie même du salaire direct, autrement dit la rémunération pour la valeur-temps passée au travail, c'est-à-dire la vente de sa force de travail, ne se résume plus seulement au strict minimum de renouvellement de cette force de travail. Si c'était le cas, cette portion du salaire serait, pour résumer « strictement alimentaire ». Or, les luttes ouvrières des années 50 à 70 n'ont cessé de rappeler au patronat que les gains de productivité doivent être partagés. On est loin de la logique de la « survie ouvrière » décrite par Zola dans *Germinal*, mais bien dans celle d'un certain partage des richesses produites, toujours plus équitable (en faveur des salariés) que par le passé. Encore une fois, cette dynamique est aujourd'hui enrayée, depuis 30 ans.

3-4 le paritarisme et « l'universalité » de la gestion des prestations

- Enfin, et ça n'a rien de théorique, la France se distingue par le mode de gestion de l'ensemble de ces cotisations/prestations, non pas dual employeurs/états comme dans la plupart des pays anglo-saxons, mais tripartite salariés/employeurs/état. C'est un système paritaire. De plus, et ça n'a rien d'anecdotique, ces organismes de gestion sont nationaux et généraux en ce que les prestations sont les mêmes quel que soit sa branche professionnelle, la localisation de son entreprise ou son lieu d'habitat. Ce type de construction aussi constitue une exception. *(Un pays comme la Suisse offre par exemple un panel de plus de 350 officines se proposant de capitaliser et gérer les fonds destinés aux pensions. 650 possibilités en Suède. Les faillites des banques régionales américaines au plus fort de la crise financière de 2008 ont emporté avec elles autant de fonds locaux de retraites qui offraient des prestations très diverses.)*

4 – le tournant des années 1970

- En France, la dynamique décrite fut plus subie qu'acceptée par les employeurs jusque dans les années 70. La fin de cette décennie marque un changement radical du rapport de force entre employeurs et employés. Jusqu'en 1975 en gros, dans la droite ligne des conquêtes sociales de la Libération, le monde du salariat sait se mobiliser suffisamment pour, on l'a dit, faire perdurer la dynamique de hausse des salaires, et donc des pensions. Les mutations

profondes intervenant après cette date tant au niveau économique que politique, au nombre desquels il convient de ne pas oublier le « virage social-démocrate » du PS Français, conduisent à un renversement : le patronat et ses serviteurs reprennent la main.

- La décennie 1980 fut celle de toutes les attaques contre les salaires et leur régulation par des règles nationales ou de branche : désindexation des salaires par rapport aux prix (1982) pour les fonctions publiques, attaques sur les conventions collectives, mise en place d'un stratagème aux connotations fortement affectives sur le chômage des jeunes, présenté comme calamiteux (il ne l'est pas davantage que pour les autres classes d'âge), débouchant sur le premier dispositif « emploi-jeunes » dont la conséquence première est de tirer à la baisse les salaires de première embauche. Parallèlement, naissance et essor fulgurant des premières agences d'intérim, qui instillent une précarité de l'emploi et une flexibilité/mobilité des salariés là où il n'y en avait pas forcément (sans pour autant idéaliser « l'avant »).
- C'est aussi une époque d'attaques directes contre la part socialisée du salaire. D'une part, à la fin des années 70, la part patronale des cotisations se stabilise. Toute nouvelle hausse ampute désormais le salaire direct, rendant la cotisation (salaire indirect) plutôt impopulaire... D'autre part, l'Etat introduit dans les années 80, la fiscalisation (c'est-à-dire l'impôt) pour se substituer à des prestations jusque là couvertes par le salaire indirect. Ce sont la naissance de la CSG, la CSG bis, la CRDS, tous issus de gouvernements et ministres socialistes (Rocard, Delors, Jospin, Bérégovoy). Sans compter la mise en place d'innombrables statuts d'emplois aidés, tous caractérisés par une exonération, partielle ou complète de cotisations patronales. Le premier statut de ce type date de 1977, mais celui qui aura marqué le plus est celui des emplois jeunes (1997-2002). Participant de la même veine, ce sont les discours alarmistes sur le trou de la sécu, les vagues successives de déremboursement des prestations médicales ou médicamenteuses.

5 - La thématique des retraites en 2010

5-1 remise en cause du salaire socialisé

- Ce très long détour par le salariat dans un exposé sur les retraites n'a d'autre ambition que de faire comprendre qu'après s'être attelé à casser la dynamique de construction et de fonctionnement du salaire socialisé depuis une 40aine d'année, au début de laquelle période celui-ci commençait à porter ses fruits (ce qui nous vaut, par ailleurs, une insidieuse campagne sur la richesse éhontée des retraités d'aujourd'hui, passant leur temps entre voiture de sport, résidence secondaire et croisières...), le libéralisme s'en prend désormais, depuis 1987, à l'une des facettes de ce salaire socialisé, et non des moindres : les retraites.
- C'est bien la problématique du salaire à vie qui est remise en cause. C'est donc tout sauf un problème arithmétique bête, mais une bataille idéologique de fond. Ce salaire à vie est totalement lisible dans les fonctions publiques : recruté selon mon grade (ma qualification personnelle), je suis rémunéré en conséquence en tant qu'actif et ma pension découle également de ce grade, indexée sur mes 6 derniers mois d'activité. Dans le privé, où les parcours sont généralement plus complexes et changeant, ce principe prévaut également, basé sur les meilleurs salaires. On est donc dans une logique de salaire continué lié à la qualification. (La remise en cause de la reconnaissance des qualifications, par exemple

dans la fonction publique via la RGPP, participe également et forcément de cette problématique. Je ne développe pas...)

- Au passage : tout oppose cette notion, ce concept développé en France plus qu'ailleurs, à l'idée de salaire **différé**, pourtant présenté pas plus tard qu'il y a une semaine par Ségolène Royal comme une alternative au projet gouvernemental actuel. Le salaire différé fait écho à la phrase « je cotise pour ma retraite ». C'est totalement faux : en tant qu'actif, je cotise pour assurer les pensions des retraités d'aujourd'hui. « Cotiser pour sa propre retraite » revient à introduire l'idée de capitalisation, autre arme de casse du salaire socialisé, quelles qu'en soient les formes, même suédoises... (Et, comme l'indique Harribey dans l'extrait cité plus haut, il s'agit de toute façon d'une supercherie intellectuelle). L'unique visée de ce discours est de transférer l'argent des retraites vers des officines privées : faire des profits privés avec et sur le dos des « cotisations ».

5-2 Réduction du salaire et des pensions dans la valeur produite

- Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse depuis les années 70 de s'en prendre notamment à la part socialisée des salaires et aux conditions d'accès à l'emploi. C'est la partie « législative » du phénomène. Le capital, lui, a entrepris une reconquête que nous savons dénoncer largement et mettre en avant : la part des salaires dans le PIB a perdu entre 8,5 et 10 points (selon les économistes. Harribey, en 2010, parle même de 5,6 % seulement) depuis les années 80. Le manque à gagner pour le salariat est estimé aujourd'hui à 200 Mds par an. La part des investissements dans l'industrie n'a pourtant pas augmenté (autour de 18% du PIB aujourd'hui) et chacun sait que ce sont les actionnaires, les marchés financiers qui se sont accaparés cette manne, ce qui engendre parfois de sérieux problèmes y compris jusque chez les industriels, notamment dans les PME.

6 – Epilogue : pistes de travail

- La reconquête de ces points perdus est ou devrait être la bataille syndicale majeure. Cela passe d'abord par un renforcement de la socialisation des salaires, justement battue en brèche en ce moment et depuis 40 ans.
- Dans ce cadre, il convient d'abord, du point de vue théorique, d'affirmer haut et fort que la retraite est un salaire continué, fonction de sa qualification, ouverte à tous, à vie, selon des règles et des taux fixés en commun. Ceci pour tordre le coup à toutes les chimères s'habillant de termes techniques pour mieux enfumer ceux qui les entendent et qui ne vise qu'à remettre en cause fondamentalement le système par répartition, le seul à avoir fait réellement ses preuves et qui n'a rien d'obsolète.
- En ce qui concerne le financement des retraites, le problème n'est pas tant de taxer les revenus financiers « en soi », mais de les tarir en partie à la source, en réinjectant aux salaires ce qu'ils leur ont subtilisé et, si possible, davantage.... Car, évidemment, la thématique sociale des retraites ne trouvera pas de solution sans que soit mis sur la table la question du financement, donc, d'abord et essentiellement, de la **hausse des cotisations**,

qui constituent l'ossature de notre système français. La valeur produite et son évolution l'autorisent, on l'a vu plus haut. Tout est question de répartition de cette valeur. Toutes les autres sources de financement (taxes, etc...) ne peuvent et ne doivent qu'être secondaires.

- Si, pour assurer les retraites en 2040 (mais aussi la Sécu), les cotisations doivent progressivement passer de 40% du salaire brut à 45 %, tout est question d'une hausse des salaires en conséquence mais aussi, en toute logique de « solidarité sociale », de hausse parallèle des cotisations patronales. On comprend bien pourquoi le gouvernement et le MEDEF refusent catégoriquement de rentrer sur ce terrain : toute reculade de leur part conforterait la socialisation du salaire qu'ils s'évertuent à torpiller depuis des années, d'une part et, d'autre part, constituerait un renoncement à une part élargie du gâteau. Autrement dit, la retraite est avant tout un problème d'actifs.
- Alors, évidemment, le maquillage médiatique de cette attaque libérale met en avant principalement les règles sociales actuelles d'accès à la retraite (âge légal, durée et montant de la cotisation, nombre de trimestre, etc...). L'iniquité de ces propositions nous force à répondre sur ce terrain afin d'en démontrer l'injustice et l'inutilité pour la pérennisation du système. Il est relativement simple de démontrer que travailler plus longtemps pour percevoir une retraite amputée participe du dessein de voir les Français se tourner toujours plus vers des formes complémentaires d'épargne ou de capitalisation. Il s'agit évidemment d'un autre biais utilisé par le capital pour s'accaparer une nouvelle part des salaires.
- Mais prenons garde de ne pas nous laisser nous enfermer sur cette bataille des curseurs. Par exemple, pour nous enseignants, dont la moyenne d'âge d'entrée dans le métier frôle maintenant les 27 ans, réclamer un retour aux 37,5 annuités induirait-il que nous nous satisfaisions d'un départ à la retraite à taux plein à 64 ans et demi ? Acceptons-nous le fait que, avec le curseur à 37,5, la moitié des femmes ait été contrainte de liquider sa pension à 65 ans ? Ces deux cas démontrent la nécessité de placer le débat sur un terrain autrement plus profond, qu'on ne doit justement pas laisser en pâture à chaque salarié pour qu'il se débrouille, mais à mettre dans les mains du salariat dans son ensemble, pour qu'il y trouve une ou des solution(s) collective(s).

.....

Pour voir et entendre Bernard Friot à défaut de le lire : conférence à l'initiative d'ATTAC 56, Vannes, 01-2010 (vidéo , 1 h 24), selon le lien :

http://www.dailymotion.com/video/xdrv0_lenjeu-des-retraites-bernard-friot_news